

COMMENT PARTICIPER ?

1/ RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Jusqu'au 31 octobre, un questionnaire est disponible sur Internet pour recueillir vos avis : marseille-provence.fr

2/ LES 16 ET 25 NOVEMBRE AU CENTRE SOCIAL CAPELETTE

221 avenue de la Capelette
Habitants, salariés, commerçants... venez échanger sur les atouts et les axes d'amélioration du territoire.

/ Samedi 16 novembre, 10h-12h : Équipements publics, habitat et activités économiques

/ Lundi 25 novembre, 18h-20h : Déplacements, espaces publics et nature

3/ LUNDI 9 DÉCEMBRE 18H-20H À LA PATINOIRE

POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ÉTAT DES LIEUX

Palais Omnisport Marseille Grand Est, 12 Boulevard Fernand Bonnefoy

/ Découvrez l'état des lieux de la Capelette et de ses environs réalisé par le bureau d'études

/ Cette étape essentielle permettra en 2020 de déterminer la programmation, à partir de vos avis, mais aussi des données disponibles sur le territoire, des informations transmises par les services techniques et les élus...

-> Un coin jeu est prévu pour les enfants

QUI FAIT QUOI ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence pilote les études et la concertation.

Elle est accompagnée par :

/ La Compagnie des rêves urbains, qui anime les ateliers et des permanences dans le quartier pour recueillir vos contributions

/ Attitudes Urbaines, qui réalise l'état des lieux et le programme des aménagements et constructions à prévoir

COMMENT S'INFORMER ? ÉCHANGEZ AVEC LES MÉDIATRICES DU PROJET

Jusqu'à la mi-décembre, les médiatrices du projet seront présentes régulièrement dans les rues du quartier pour recueillir vos avis et répondre à vos questions.

Vous pouvez aussi les contacter :

Mathilde, Lucy et Juliette

La Compagnie des rêves urbains

concertation.capelette@ampmetropole.fr

09 51 52 64 29

CONCERTATION PUBLIQUE ZAC DE LA CAPELETTE

INFO #1 / SEPTEMBRE 2019

La Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une concertation pour repenser le projet d'aménagement de la Capelette.

Objectif : définir un nouveau projet d'aménagement, plus adapté.

Depuis plusieurs années, un projet d'aménagement est en cours sur le quartier : la ZAC de la Capelette.

Il a donné lieu à la construction de logements, de routes...

Ces dernières années, de nombreux changements sont survenus : adoption du plan de prévention des risques d'inondation de l'Huveaune en 2017, qui a changé les règles de construction ; impossibilité de déplacer le centre de transfert des déchets ; décision de prolonger le tramway T3 sur le boulevard Schlœsing. Ces nouveaux éléments nécessitent de faire évoluer le projet initial.

La Métropole Aix-Marseille-Provence relance les réflexions sur le futur aménagement de la ZAC, en concertation avec les habitants, les salariés, les commerçants, les associations...

Les études viennent de commencer par la réalisation d'un état des lieux. En tant qu'habitant ou usager, vous avez une expertise sur ce qui fonctionne et ce qui est à améliorer. Vous pourrez donner votre avis lors de la première phase de concertation, de septembre à décembre 2019.

-> Retrouvez les dates des rendez-vous en P. 4

QU'EST-CE QU'UNE Z.A.C. ?

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une procédure juridique qui permet à une collectivité (dans ce cas la Métropole Aix-Marseille-Provence) d'aménager un territoire en prenant en compte tous ses aspects : logements, activités, routes, parcs, écoles, réseaux...

La collectivité peut acheter des terrains ou exproprier quand c'est nécessaire.

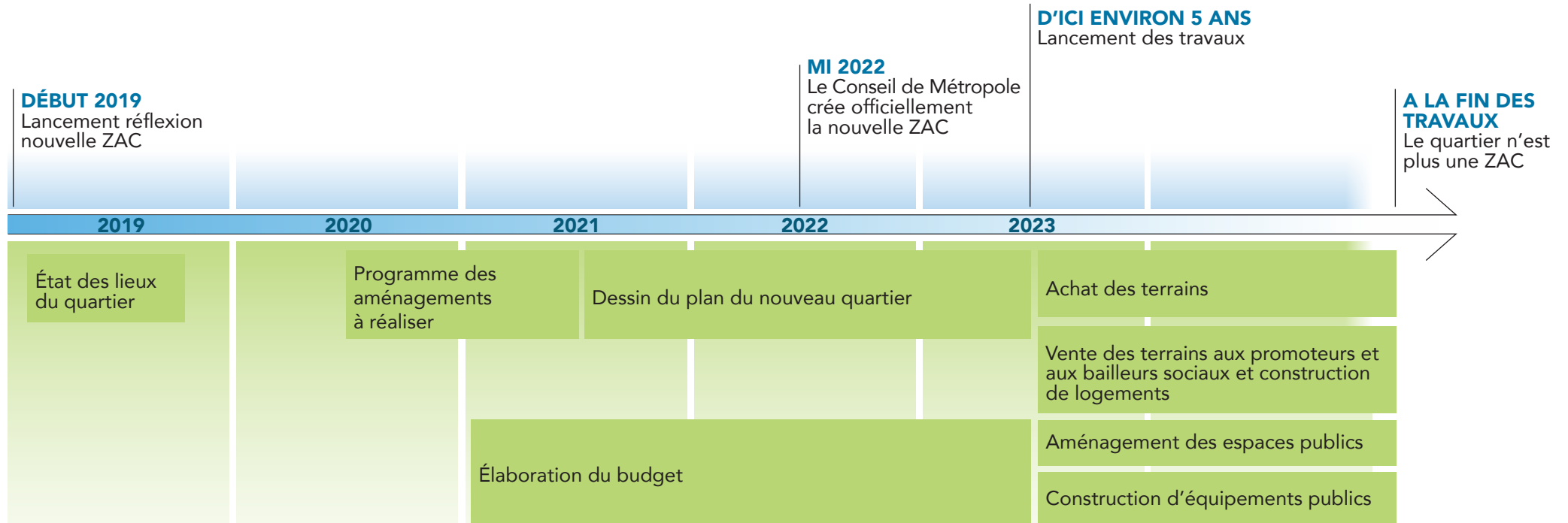
Les promoteurs qui construisent dans une ZAC doivent participer au financement des équipements publics. Avant de faire une ZAC, il est obligatoire de recueillir l'avis des habitants.

QUELLES SONT LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PROJET ?

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET DE LA ZAC CAPELETTE

ÉTAPE 1 / DÉFINITION DU PROJET ET DESSIN DE LA ZAC

ÉTAPE 2 / RÉALISATION



JE DONNE MON AVIS !

J'aide les urbanistes à comprendre le fonctionnement du quartier et à faire le programme des aménagements à réaliser. Une équipe de chargées de concertation fait des permanences et des ateliers près de chez moi.

Je donne mon avis sur le plan du futur quartier et sur les travaux qu'il faudrait réaliser.

Je fais des observations sur le plan final.

QUELS SONT LES QUARTIERS CONCERNÉS ?

La Capelette et sa zone d'activité, le secteur de Cap Est et du boulevard Schœsing sont les principaux quartiers concernés. L'étude s'intéresse aussi aux liens entre la Capelette et les quartiers voisins, comme La Pauline.

LES QUARTIERS CONCERNÉS PAR L'ÉTUDE

